

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2017

Présents : M.M. RAMONEDA, BARRERA, BOILS, BRU, CLARES, DUARTE, GLEIZES-RAYA, LECLAIR, LEFEBVRE, MILLET, MONTCHAUZOU, PENNA, SOUM, TRAPP, VAYA.

Absents : Mme ABADIE, Mme MOULAÏ

Procuration : Mr GACHET à Mme LECLAIR, Mme PONS à Mr RAMONEDA.

Secrétaire de Séance : Mme BOILS Françoise

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal en date du 11 avril 2017 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

1) PERSONNEL COMMUNAL :

a) Recrutement temporaire d'un agent :

Conformément au n°1 de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et pour les besoins du service suite à un accroissement temporaire d'activité, Monsieur le Maire est autorisé à embaucher un agent à temps complet au niveau du service technique, jusqu'au 31 juillet 2017.

VOTES : POUR : 17 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

b) Modification du tableau des effectifs :

VU l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire en date du 18 avril 2017, portant sur l'avancement de grade pour 4 agents, il est proposé de :

- Supprimer 4 postes d'emploi :
 - un poste d'*Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe à temps complet*,
 - un poste d'*Agent de Maîtrise à temps complet*,
 - un poste d'*Adjoint Technique 2^{ème} classe à temps non complet (17.00 H/35.00 H)*,
 - un poste d'*Adjoint du Patrimoine Principal 2^{ème} classe à temps non complet (31.30/35.00 H)*

- Créer 4 postes d'emploi :
 - 1 poste d'*Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe à temps complet*,
 - 1 poste d'*Agent de Maîtrise Principal à temps complet*,
 - 1 poste d'*Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe à temps non complet (17.00 H/35.00 H)*,
 - 1 poste d'*Adjoint du Patrimoine Principal 1^{ère} classe à temps non complet (31.30 H/35.00 H)*.

Le tableau des effectifs doit donc être modifié, et ce avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2017.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de le fixer comme suit :

../...

Grades	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps non complet
<u>Filière Administrative</u>				

Attaché Principal	A	1	1 à 80%	
Rédacteur Principal 1 ^{ère} classe	B	1	1	
Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} classe	C	1	1	
Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} classe	C	1	1	
<u>Filière Technique</u>				
Agent de Maîtrise Principal	C	2	2	
Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	C	4	4	17.00/35 (1)
Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	C	8	8	[31.50/35(2) 25.00/35 (1) 21.00/35 (1) 17.50/35 (1) 17.00/35 (1) 18.50/35(1)]
<u>Filière Culturelle</u>				
Adjoint du Patrimoine Principal 1 ^{ère} classe	C	1	1	31.50/35
<u>Filière Police</u>				
Chef de Service de Police Municipale	B	1	1	

VOTES : POUR : 17 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

c) *Création d'un poste d'Adjoint Technique 2^{ème} classe :*

Suite à la demande d'un agent « de mise en disponibilité pour convenances personnelles pour une durée de 3 ans » et pour les besoins du service technique, un poste d'ADJOINT TECHNIQUE 2^{ème} CLASSE à temps complet, est créé à compter du 1^{er} AOUT 2017.

VOTES : POUR : 17 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

2) **TRAVAUX DE VOIRIE 2017 -**

Dans le cadre des travaux de remise en état de viabilité de divers chemins et trottoirs, il est nécessaire de prévoir les services d'un Cabinet de Maîtrise d'œuvre.

La proposition du Cabinet INGENIERIE VOIRIES RESEAUX de COURTAULY (11230) s'élève au taux de 4,8% appliqué sur le montant global HT des travaux estimés.

La répartition des honoraires se fera de la façon suivante :

- Remise de l'avant-projet : 50%
- Réception des travaux : 50%

VOTES : POUR : 17 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

3) **CARCASSONNE AGGLO – ADHESION DE LA COMMUNE A LA S.C.I.C. TERROIRS DE LA CITE :**

Dans le cadre du projet de construction d'aires de remplissage et de lavage, mené par CARCASSONNE AGGLO, pour les communes de CAVANAC, COUFFOULENS, LEUC, VERZEILLE, CAZILHAC, PALAJA, destinées aux agriculteurs et viticulteurs, 2 aires devraient voir le jour sur notre canton.

La première à LEUC, qui prendrait en compte les professionnels des communes CAVANAC, COUFFOULENS, LEUC, VERZEILLE, et une deuxième qui prendrait CAZILHAC et PALAJA.

L'étude préalable de ce dossier consistera à élaborer plusieurs scénarios de localisation et de caractérisation du projet. L'emplacement de l'aire de LEUC est aujourd'hui défini, pour celle de PALAJA, une demande est en cours, mais l'emplacement n'est pas encore arrêté.

Cette démarche s'inscrit dans le respect de la réglementation et plus précisément de l'arrêté du 12 septembre 2006, sur la limitation des pollutions ponctuelles.

De plus, ce projet est soutenu par l'AGENCE DE L'EAU vis-à-vis de la démarche en cours de protection de la ressource en eau sur le périmètre d'action concernant le captage d'eau potable de MAQUENS.

Afin de pouvoir réaliser le projet, il faut envisager de trouver une structure porteuse du projet et éligible aux subventions de l'EUROPE par l'intermédiaire de la REGION (FEDER et autres), pour ce genre d'ouvrage.

La Préfecture semble être favorable à la création du SIVU pour ces types de projets, l'appui politique de CARCASSONNE AGGLO et des différentes communes ne feront que conforter la demande.

La Cave Coopérative de CAVANAC ne peut pas porter le projet étant donné que ce n'est pas inscrit dans ses statuts. Il nous a été proposé une solution de portage par la SCIC (Société Coopérative d'Intérêts Collectifs) « Terroir de la Cité ». Cette structure regroupe les caves de CAVANAC, VILLESEQUELANDE, CONQUES SUR ORBIEL.

Il est donc proposé d'adhérer à la SCIC « Terroir de la Cité », moyennant la somme de 100 euros, en souscrivant 10 parts de capital de 10 euros.

Cette adhésion de toutes les communes à la SCIC permettra la mise en œuvre de l'étude de réalisation du projet et les demandes de subventions nécessaires à hauteur de 80% auprès de la REGION.

VOTES : POUR : 17 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

4) DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE 2017 :

Ce point est reporté à un prochain conseil municipal pour informations complémentaires.

5) INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

Mme VAYA Florence fait le point sur de nouveaux créneaux horaires attribués à des associations proposant des activités sportives : « KRAV-MAGA » (art martial de self défense et de combat rapproché), JUDO et YOGA.

La séance est levée à 22 heures.